



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2026/50**

Date de convocation : 17 avril 2026

**Objet : Attribution d'une subvention  
exceptionnelle – Association des conscrits de la  
classe en 6**

Date d'affichage : 17 avril 2026

**Date de réunion : 23 avril 2026**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois avril à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Monsieur Michel MERCIER, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Madame Lia ONOFRE, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Madame Emilie CORDIER qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas ECOCHARD

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE

Monsieur Michel MERCIER est nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026,

VU la délibération n°2026/14 du 12 mars 2026 portant attribution de subventions aux associations,

Monsieur le Maire expose que l'Association des conscrits de la classe en 6 a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de contribuer au financement de la location d'un chapiteau dans le cadre de l'organisation de son banquet.

Il précise que cette demande a été motivée par l'indisponibilité du gymnase et l'insuffisance de capacité de la salle des fêtes pour accueillir l'ensemble des participants dans de bonnes conditions.

La demande a été formalisée par le dépôt d'un dossier CERFA enregistré en mairie le 10 avril 2026, pour un montant sollicité de 1 500 €.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2026/14 du 12 mars 2026, le Conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant global de 20 400 € par l'article 65748 du budget primitif 2026.

Acusé de réception en préfecture  
401-20007720-20260423-2026-50-BE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Après examen de la demande et au regard de l'intérêt local de l'évènement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité, avec :

- 24 voix pour,
  - 0 voix contre,
  - 4 abstentions,
- 
- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association des conscrits de la classe en 6 pour la location d'un chapiteau dans le cadre du banquet des conscrits,
  - DE PRECISER que cette somme sera imputée à l'article 65748 du budget communal,
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie,

Le 23/04/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

